

**MAIRIE de LE PRADET**  
**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS**  
**du Conseil Municipal**  
**de la Commune de LE PRADET**

**SEANCE DU 25 MARS 2019**

<b>NOMBRE DE MEMBRES</b>		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
33	33	31

**N° 19-DCM-DGS-030**

**L'AN DEUX MILLE DIX-NEUF & LE 25 MARS 2019** à quatorze heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Hervé STASSINOS, MAIRE.

Date de convocation du Conseil Municipal : 18 mars 2019

**OBJET DE LA DELIBERATION : FIXATION DES TAUX DES TROIS TAXES DIRECTES  
LOCALES**

**PRESENTS** : Mmes et MM. Hervé STASSINOS – Christian GARNIER - Valérie RIALLAND - Cécile GOMEZ – Jean-François PLANES - Jean-Michel PEYRATOUT - Paul MOUROT – Magali VINCENT - Denis CHAMBI - Jean-Claude VEGA - Bénédicte LEMOIGNE – Daniel VESSEREAU – Daniel DUVOUX – Agnès BIASUTTO - Lionel RIQUELME - Patrick ROUAS - Viviane TIAR - Dominique ROLLAND - Josiane SICCARDI - Frédéric FIORE - Jennifer DELI - Yves PARENT – Agnès MOSCARDINI - Olivier DURAND - François MEURIER.

**POUVOIRS** : Nicole ROUX à Magali VINCENT - Céline PRATI-AIGUIER à Paul MOUROT - Pascal CAMPENS à Hervé STASSINOS - Bérénice BONNAL à Valérie RIALLAND - Jean-Marc ILLICH à Agnès BIASUTTO - Nicole VACCA à Frédéric FIORE.

**ABSENTS** : Valérie AUBRY - Stéphane BELTRA

**SECRETAIRE de SEANCE** : Magali VINCENT

=====

**Monsieur Jean-Michel PEYRATOUT donne lecture de l'exposé suivant :**

Il est rappelé au Conseil Municipal qu'il convient, comme chaque année, de fixer le taux des trois taxes directes locales.

Il est proposé pour l'année 2019 de maintenir les taux de la Taxe d'Habitation et des Taxes sur le Foncier Bâti et Non Bâti.

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur les taux proposés ci-dessous :

Taxes :	Rappel taux 2018	Taux 2019 proposés
Taxe d'Habitation	17,16%	17,16%
Taxe foncière sur les propriétés bâties	27,48%	27,48%
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	83,78%	83,78%

**L'exposé mis aux voix est adopté à la MAJORITE.**

24 voix POUR

6 voix CONTRE (Frédéric FIORE – Jennifer DELI - Yves PARENT – Oliver DURAND – Agnès MOSCARDINI – Nicole VACCA)

1 ABSENTION (François MEURIER)

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,  
Au registre sont les signatures.

Signé : Le Maire, Hervé STASSINOS



**CET ACTE PEUT ETRE CONTESTE**

**LES VOIES ET DELAIS DE RECOURS**

- Le recours contentieux : devant le Tribunal Administratif de Toulon dans un délai de 2 mois.  
Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)).

- Le recours gracieux et hiérarchique : devant le Maire  
Pour ce dernier recours, l'absence de réponse dans les 2 mois qui suivent la demande équivaut à un refus.